

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération  
n°2024.061

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2024

En exercice : 14  
Présents : 10  
Procurations : 3  
Votants : 13

Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES  
Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul  
MAITREPIERRE Aline, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS  
Corinne.

**Absents avec procuration :**

M. CARRE Christian a donné procuration à Mme PRON Bénédicte.  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. Jean Paul JALBY.  
M. NOEL Patrick a donné procuration à M. Christian DELESGUES

**Objet:**  
**Carte piscine  
intercommunale**

**Absente excusée :** SENOTIER SANDRINE

**Absent non excusé :** /

**Secrétaire :** COQUERY Liliane

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales

Le CCAS avait décidé de l'acquisition de cartes de 10 entrées à la piscine pour les enfants de 4 ans et plus de la commune de Saint-Satur auprès de la communauté de communes (25€ la carte) et de leur refacturation aux enfants de Saint-Satur pour un montant de 10 € par carte.

Monsieur le Maire propose de poursuivre ce dispositif.

Prix unitaire de revente est fixé à 10 € la carte (soit 1 € l'entrée).  
La revente est limitée à 1 carte par enfant de Saint-Satur par an.

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** à acquérir des cartes de 10 entrées à la piscine de Saint-Thibault en fonction des besoins.

**FIXE** le prix de revente unitaire des cartes, à raison d'une carte par enfant domicilié à Saint-Satur par an, à 10 €.

**DECIDE** que le paiement du titre devra être effectué préalablement à la remise de la carte.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.

**INDIQUE** que les crédits seront inscrits au budget.

Et ont signé les Membres Présents  
Pour extrait conforme,  
à Saint-Satur, le 6 décembre 2024

le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



A handwritten signature in red ink, which appears to be 'L. Coquery', is written over the stamp area.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
et de la publication en ligne  
le 9 décembre 2024